

Offre Ref : 385467

COMMUNE de GAILLARD  
(HAUTE-SAVOIE)

11 000 habitants – 109 nationalités

300 agents communaux :

180 fonctionnaires, 120 contractuels

La Ville de GAILLARD, commune frontalière (3 postes frontières) de Genève/Suisse, à la fois rurale et urbaine, très dynamique ayant mis en place de nombreux services en direction de la population et appartenant à la Communauté d'Agglomération ANNEMASSE AGGLO

## ELECTRICIEN BATIMENTS

Date de publication : 12/07/2017

Date limite de candidature : 28/08/2017

Date prévue du recrutement : 01/10/2017

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Salaire indicatif : Rémunération statutaire

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

## MISSIONS

Niveau du diplôme requis : BEP ou CAP

Descriptif des missions du poste : Mission 1\* : TRAVAUX DE MAINTENANCE BATIMENT

Activités principales

-Contrôler les systèmes, détecter les dysfonctionnements, remédier à ces derniers ou les signaler au Responsable régie et, le cas échéant, au Chef de Service ou à l'Adjoint du Chef de service ou à l'entreprise concernée.

-Réaliser des installations simples et des travaux de dépannage, en électricité (dont les alarmes), plomberie/chauffage et serrurerie ainsi que dans d'autres corps de métier du bâtiment

Mission 2\* : MANIFESTATIONS – DECORATIONS DE NOEL

Activités principales

-Fournir et mettre en œuvre les équipements électriques et plomberies accordés aux responsables d'associations diverses, directeurs d'écoles, en concertation avec le responsable manifestations

-Décorations de Noël : faire établir les devis, réceptionner et vérifier le matériel

-Mettre en place les décorations de Noël à la nacelle (Travail en collaboration avec le service Espaces Publics)

Mission 3\* : ASTREINTE TECHNIQUE

Activités principales

-Astreinte bâtiment / Voirie

Profil recherché : Liens hiérarchiques directs

Dépend de : Chef de Service Bâtiments – Chef de régie Bâtiment

Relations organisationnelles externes : Personnes et organismes bénéficiaires de locaux communaux Directeurs Ecoles, Directeurs Associations etc, Toutes entreprises intervenant en maintenance bâtiments

Relations organisationnelles internes : Tous services Mairie

Conditions particulières au poste

-Astreintes 1 fois toute les 6 semaines

-Travail en Week-end et jours fériés possibles en appui technique aux manifestations

-Dépassement d'horaires possible dans le cadre d'interventions spécifiques

Savoirs :  
Habilitation électrique BS, CACES PEMP souhaité. Bonnes connaissances sur les normes de sécurité applicables aux locaux (souhaitées)

Savoir-faire :  
Maîtriser le domaine électricité. Bonnes connaissances dans les autres corps de métier du bâtiment, notamment plomberie / chauffage sanitaire et serrurerie.

Savoir-être :  
Respecte la hiérarchie et s'intègre dans l'équipe  
Ponctuel  
Disponible  
Organisé / Autonome

Diplômes : C.A.P. dans un des corps de métiers du bâtiment ou en maintenance polyvalente souhaité.  
Second CAP ou CAP maintenance polyvalente de bâtiments, Habilitations PEMP + électricité en priorité.  
Expérience professionnelle Expérience en électricité exigée

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : GAILLARD

Service d'affectation : Bâtiment

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

Les horaires sont-ils fixes ? Oui

## POSITIONNEMENT DU POSTE

### AVANTAGE(S) LIÉ(S) AU POSTE

Rémunération statutaire + prime mensuelle (RIFSEEP en cours) + 13ème mois + avantages CNAS + SFT (si conditions remplies) + participation Mutuelle complémentaire santé et prévoyance (17€ x 2) + repas restaurant communal 3 € + participation déplacements pendulaires collectifs

## CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

Mairie de GAILLARD  
Cours de la République  
BP 36  
74240 GAILLARD

Informations complémentaires : Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter : Sébastien RAINE (06 74 78 97 00) Chef de Service VOIRIE BATIMENTS

## INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.